

20.1. REPÈRES ET PANORAMA

Posted on 18 mars 2022

Category: [Repères](#)

20.1. REPÈRES ET PANORAMA

Maladies infectieuses et parasitaires

Article mis à jour le 18/03/2022

Maladies transmissibles, les maladies infectieuses (dues à des virus et bactéries) et parasitaires représentent un enjeu majeur de santé publique dans le monde, et particulièrement dans les pays à revenu faible. Aigues ou chroniques, elles peuvent être transmises directement entre personnes, ou par l'intermédiaire d'espèces dites « réservoirs » comme pour certaines parasitoses. Les maladies infectieuses peuvent donner lieu à de grandes pandémies mondiales entraînant le décès de millions de personnes, comme dans le cas du VIH-sida ou du/de la Covid-19. Parmi les populations migrantes et exilées en France, les maladies infectieuses et parasitaires représentent une part importante des maladies et risques graves, justifiant le dépistage de plusieurs d'entre elles dans le cadre du bilan de santé recommandé pour ces populations.

Repères épidémiologiques

Dans les pays à faible revenu, les maladies transmissibles représentent 6 des 10 principales causes de mortalité (OMS 2019), notamment le paludisme (6^e), la tuberculose (8^e) et le VIH (9^e). En 2019, la pneumonie et d'autres infections des voies respiratoires inférieures composaient la catégorie la plus meurtrière des maladies transmissibles et, ensemble, se classaient au quatrième rang des causes de décès.

Dans le monde, la part des maladies transmissibles dans le nombre total de décès est globalement en recul au cours des dernières années. À titre d'exemple, le VIH-sida est passé de la 8^e cause de décès en 2000 à la 19^e en 2019, ce qui témoigne du succès des efforts déployés ces 20 dernières années pour prévenir l'infection, dépister le virus et traiter la maladie. Bien que cette maladie reste la quatrième cause mortalité en Afrique, le nombre de décès a chuté de plus de la moitié en 10 ans sur le continent. La tuberculose a régressé de la 7^e cause de décès en 2000 à la 13^e en 2019, pour une baisse de 30 % du nombre de décès dans le monde. Cette tendance a commencé à s'infléchir ces dernières années, avec un ralentissement ou une stagnation des progrès réalisés dans la lutte contre ces maladies, outre l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'ensemble des services de santé.

En France, plus de 170 000 personnes vivent avec le VIH et c'est environ 6 000 personnes qui découvrent leur séropositivité chaque année, un chiffre stable depuis plusieurs années même si la crise sanitaire liée au / à la Covid

19 a entraîné la diminution du recours au dépistage. La prévalence de l'infection chronique par le virus de l'hépatite B (VHB) a été estimée à 0,30% de la population, soit près de 200 000 personnes. Plus faible, l'incidence de la tuberculose recouvre néanmoins des disparités territoriales importantes, les taux étant très supérieurs à Mayotte, en Guyane et en Île-de-France. Ces maladies touchent plus durement les personnes en situation de migration et de précarité.

Enjeux de santé publique pour les personnes migrantes

En raison de leur gravité et de leur risque de transmission, les maladies infectieuses et parasitaires représentent un enjeu majeur de santé publique pour les populations les plus précaires, dont les personnes migrantes et exilées. Moins fréquentes que les psychotraumatismes et les maladies non transmissibles, elles représentent toutefois un part importante des maladies graves parmi les personnes récemment exilées. Dans l'observation du Comede, au terme des bilans de santé pratiqués entre 2010 et 2020, les maladies infectieuses et parasitaires constituent un quart des maladies graves, et sont découvertes en France dans les trois quarts des cas (un quart dans le pays d'origine ou de transit).

Certaines maladies infectieuses et parasitaires sont liées aux conditions de vie précaires très fréquentes parmi les personnes migrantes lors de leur arrivée en France. C'est le cas de la gale ou de la tuberculose, qui est fortement liée à la malnutrition et à la précarité. L'absence d'hébergement ou des hébergements précaires collectifs avec une proximité importante augmente fortement le risque de contamination pour des pathologies à transmission aéroportée comme la tuberculose ou le / la Covid-19. Les violences sexuelles que subissent de nombreuses femmes exilées lors des périodes sans hébergement à l'arrivée en Europe et en France accroissent également le risque de contamination infectieuse.

Le bilan de santé recommandé parmi les personnes migrantes inclut le dépistage des infections présentant des risques évolutifs graves, y compris certaines infections initialement asymptomatiques dont le risque peut survenir des années plus tard (hépatite B, bilharziose, anguillulose).

La lutte contre ces maladies infectieuses associe le dépistage, le traitement et les mesures de prévention, dont la vaccination contre certains virus. Le caractère transmissible de certaines maladies impose un dépistage et un traitement éventuel des sujets contacts, ce qui est à prendre en compte notamment en cas d'hébergement collectif.

La prise en charge de certaines maladies infectieuses inclut également l'éducation thérapeutique en raison de leur caractère chronique et complexe, ainsi que de l'importance de la bonne observance du traitement face au risque de créer des infections multirésistantes. Le recours à l'interprétariat professionnel permet d'assurer une bonne communication avec les personnes allophones.

Certaines maladies peuvent être totalement guéries à court et moyen terme (hépatite C, tuberculose, parasitoses, certaines infections bactériennes sexuellement transmissibles), alors que les infections chroniques comme le VIH ou l'hépatite B nécessitent elles une prise en charge au long cours, avec des traitements ou des surveillances biologiques et radiologiques régulières. La plupart des pays à indice de développement humain (IDH) faible ou moyen ne remplissent pas les conditions adéquates d'accès aux soins permettant de prendre en charge de ces maladies sans risque de rupture d'accès aux traitements ou aux examens de surveillance et d'empêcher l'apparition des complications graves à moyen ou long terme, ces risques étant prendre en compte dans l'évaluation des demandes de titre de séjour pour raison médicale (voir en ligne Certificat médical et droit au séjour).



Références bibliographiques

Pour en savoir plus

Comede, [Rapports annuels d'observation](#)

OMS, Rapport des statistiques de santé 2020

PNUD, [Rapport 2019](#)